



Mairie de RÉMINIAC

3, Route du Moulin

56140 RÉMINIAC

☎ 02.97.93.22.83

@ mairie.reminiac@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUILLET 2024

Étaient présents : M MARTIN Michel, Maire-Mme ROBERT Séverine, conseillère-M OUVRARD Édouard, 1^{er} adjoint- M BROUXEL Maurice, 2^{ème} adjoint- Mme BENOIT Jessica, conseillère, Mme FRADIN Joëlle, conseillère.

Étaient absents excusés : M BOCQUET Philippe, conseiller (pas de pouvoir), Mme MAUDIEU Nadège (pouvoir à Mme ROBERT Séverine)

Début de la séance : 15H05

1. Secrétaire de séance : Mme FRADIN Joëlle
2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2024 : 2 pour, 3 contre, 2 abstentions
3. Aucune présentation des décisions du Maire prises en applications des dispositions de l'article L..2122-22 du code général des collectivités territoriales.
4. Principes de modifications d'horaires d'ouvertures de la mairie lors des congés du secrétariat. Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité la fermeture de la mairie pendant tous les congés à venir s'il n'y a pas de remplacement proposé par le service intérim du CDG 56.
5. Approbation d'une candidature sur le poste d'ATSEM au 1^{er} septembre 2024.
Les membres du conseil municipal refusent de prendre une décision tant que le recours n'a pas été jugé au tribunal administratif de Rennes, le 09 juillet 2024.
6. Recours de Madame CALO concernant sa fin de contrat au 31/08/24.
Les membres du conseil municipal demandent pourquoi Madame CALO a déposé un recours et demandent à prendre connaissance du courrier en recommandé avec avis de réception, envoyé par M Le Maire, le 24/05/24, à Mme CALO. M Le Maire fait lecture à voix haute du courrier. Les membres du conseil sont tous d'accord sur le fait d'attendre le résultat du jugement pour prendre une quelque conque décision. Une pétition des parents d'élèves est reçue pendant le conseil municipal. Une copie est remise à chaque membre du conseil et une conseillère en fait lecture.
M Le Maire informe les membres du conseil qu'il a sollicité l'assurance GROUPAMA, service protection juridique, pour assurer la défense de la commune. GROUPAMA a proposé que le cabinet LEXCAP à Rennes pour nous désigner un avocat pour assurer notre défense. M Le Maire demande aux membres du conseil de valider cette proposition : 4 votes pour et 3 abstentions.
7. Proposition d'une compensation à la secrétaire de mairie d'avoir accueilli un stagiaire.
La secrétaire de mairie a fait savoir qu'elle refuse toute compensation car elle estime qu'il s'agit de son travail. Les membres du conseil municipal valident le refus de la secrétaire.
8. Informations diverses :

Subventions projet pôle santé : La Préfecture du Morbihan a accordé 106.625 € : mesure Fond vert ;
Le conseil départemental a accordé 224.761,20 € : mesure P.S.T (Programme de Solidarité Territoriale) soit un total de 331.386,20 €. L'ensemble du conseil municipal remercie la secrétaire pour le travail qu'elle a fourni pour ces demandes de subventions.
M Le Maire demande qui souhaite faire partie de la commission appel d'offres du projet Pôle santé.
L'ensemble des membres présent souhaitent en faire partie.



Mairie de RÉMINIAC

☎ 02.97.93.22.83

3, Route du Moulin

@ mairie.reminiac@wanadoo.fr

56140 RÉMINIAC

Fibre optique : M Le Maire explique avoir reçu la société Axone (groupe BOUYGUES) qui propose l'installation de la fibre optique à partir de 2026. À suivre.

Élection : Point sur la tenue du bureau de vote de dimanche 07/07/2024.

Magazine : L'impression du magazine pourrait commencer vendredi 05/07/24 pour que la distribution puisse se faire dès le début de la semaine 28.

Points divers travaux : Le deuxième adjoint va faire le point avec les entreprises qu'il avait contacté pour installer des luminaires extérieurs, à la salle polyvalente.

L'option d'installer un bungalow tout équipé pour les sanitaires et bureau du service technique semble être une bonne solution, en cours.

Conseil d'école : Effectif pour la rentrée 2024 : 35 élèves. Il faut renouveler la convention RER avec la commune de CARO. Il est demandé par les enseignants que le mur sous le préau de la cour soit repeint en blanc pour ensuite installer les panneaux photos de 2022. Entretien des parterres, des carrés de potagers et du bac à sable à faire. PPMS à mettre en place, nous attendons des informations complémentaires. Renouvellement du portable du Directeur à prévoir, ainsi qu'une tablette pour l'institutrice des petits et des ordinateurs de la classe des grands. Une demande est faite également pour avoir des étagères dans la garderie pour pouvoir ranger les jouets. Le point sur les demandes techniques sera fait avec les employés communaux par le deuxième adjoint.

Numérotation : Il est nécessaire de contacter Mme CARD, d'OBC, car il a de gros souci de numérotation sur le logiciel VMAP. Il faut également commander un réassort de plaquettes à apposer sur les habitations : des BIS, et des TER.

Fin de séance : 16h45.